

**Depuis quelques semaines la situation devient
de plus en plus intenable pour les psychologues
dans le système éducatif**

***Évolution de la situation des psychologues
dans l'Éducation nationale***



Les psychologues dans l'Éducation nationale (6000 environ) ont une situation originale : dans le premier degré, ils ont le titre de psychologue mais un statut de professeur des écoles, et dans le second, ils ont le titre et un statut ambigu (conseiller d'orientation-psychologue).

Cette situation entraîne un éparpillement du traitement des difficultés rencontrées par les enfants et adolescents dans les établissements. Les tensions avec le ministère de l'Éducation nationale sont constantes et en augmentation surtout depuis que dans les deux secteurs de l'éducation, le MEN a décidé de s'attaquer à la pratique ou aux structures d'exercice (rôle d'orienteur dans le second degré, disparition des RASED pour le premier).

Enfin depuis quelques mois, le projet de masterisation de la formation des professeurs entraîne une refonte totale des structures et du contenu de la formation des psychologues dans le service d'éducation. Le flou entretenu par le MEN et le retard accumulé inquiètent les organisations représentatives de la profession.

Des priorités

C'est dans le premier degré que la situation est la plus préoccupante pour l'instant. Les psychologues y exerçant n'ont aucune certitude concernant le contenu de leur formation dans le cadre de la masterisation ni aucune garantie de la poursuite de leur activité au sein des écoles au vu de la disparition des RASED.

La mastérisation de la formation des enseignants du premier degré entraîne de facto une remise en cause du recrutement de ces psychologues et de leur formation.

- **Le recrutement** : les psychologues de l'Éducation nationale doivent bénéficier d'une formation universitaire équivalente quantitativement à celle des professeurs mais aussi un alignement sur le niveau de formation des psychologues tout-venants (master 2 de psychologie), ce qui, déjà actuellement, n'est pas le cas (DEPS). Or le projet de masterisation de l'enseignement remet en cause l'existence même du DEPS qui donnait accès au titre de psychologue. Il y a danger de disparition du titre pour les psychologues dits « scolaires » avec de nombreuses conséquences en terme de contenu du travail et sur la déontologie. Remarque : les psychologues concernés ont dans leur très large majorité complété par eux mêmes une formation de psychologue par des DESS, des DEA ou des masters 2.
- **La formation** : les psychologues des écoles ayant un statut d'enseignant ne sont pas recrutés par un concours interne/externe de psychologue. De plus, le master 2 de psychologie ne fait pas partie des masters spécifiquement reconnus

pour préparer le concours d'enseignant même si tout étudiant possédant un master est autorisé à se présenter à ce concours. Il reste que pour exercer, les psychologues ayant le titre seraient obligés, au regard des textes de loi actuels, de passer le concours d'enseignant (professeur des écoles) puis de travailler 3 ans dans une classe avant de pouvoir prétendre à faire fonction de psychologue ou de préparer un Diplôme d'État nouvelle mouture après avoir obtenu un master d'enseignement et avoir exercé comme professeur des écoles pendant trois ans. On serait ainsi toujours à Bac +8 mais toujours à 4 années de psychologie si le DEPS reste en l'état ! Cette éventualité devient idiote, le MEN est coincé par la logique actuelle du système. Comment va-t-il résoudre ces contradictions inextricables dans la mesure où il refuse toute évolution statutaire proposée par les organisations syndicales et associatives des psychologues depuis des lustres ?

Pour le second degré la situation n'est guère plus brillante, car c'est l'existence même des Conseillers d'Orientation-Psychologues qui est en jeu.

- L'évolution des métiers de l'orientation et les demandes pressantes d'intervention des psychologues dans les établissements secondaires (en particulier par les familles) incitent le MEN à geler les recrutements en attendant une refonte des missions des COPsy qui tarde à venir.
- La disparition des COPsy entraînerait inmanquablement celle du seul statut de psychologue dans l'Éducation nationale sans aucune garantie sur l'avenir. Il n'est donc pas question d'accepter cette éventualité.

L'actualité des risques

Malgré les promesses du ministre de l'Éducation nationale concernant le maintien dans leurs postes de tous les psychologues scolaires, il apparaît dans plusieurs académies que les inspecteurs ont décidé de supprimer purement et simplement de tels postes pour la rentrée prochaine. Certaines académies sont incapables de nous faire connaître le nombre de postes vacants, d'autres n'hésitent pas à afficher une différence en négatif entre les postes vacants et le nombre de candidats envoyés en formation. Couplées à la redéfinition des missions des COPsys dans plusieurs secteurs et à leurs transferts d'activités (cf. le départ de 920 psychologues de l'AFPA vers les pôles emploi), nul doute que ces suppressions marquent la volonté de minimiser les possibilités d'actions des psychologues dans le monde de l'éducation et de la formation.

Une stratégie d'actions

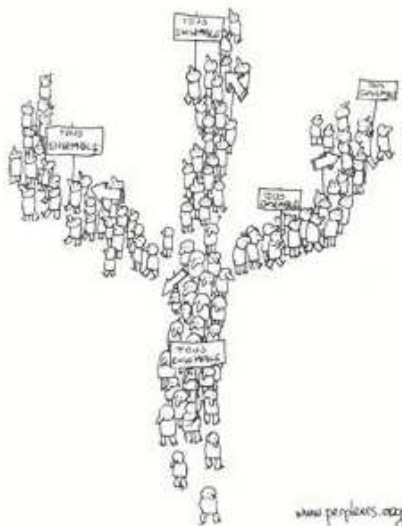
Des organisations de psychologues et d'enseignants chercheurs en psychologie se sont rencontrées à deux reprises, à l'initiative de la FFPP, pour définir une ligne d'action commune.

- Exiger que le service public d'éducation se dote d'un corps unique de psychologues de la maternelle à l'université.
- Demander que les psychologues dans l'Éducation nationale soient recrutés avec un master 2 de psychologie (tous champs confondus mais en tenant compte de la nécessité d'une bonne connaissance de l'institution scolaire).
- Poser la question du statut des psychologues pour obtenir un concours spécifique interne/externe de recrutement.

- Demander l'organisation d'un service de psychologie pour répondre au mieux aux demandes des enfants et adolescents, des familles et des enseignants.
- Réfléchir à l'évolution nécessaire de la formation initiale et continue avec la transformation des centres de formation des psychologues de l'Éducation nationale, en conservant le bénéfice de l'expérience acquise par ces centres dans la formation des psychologues scolaires.

La FFPP se doit de favoriser le regroupement de la profession et ses organisations pour obtenir une évolution positive de ce dossier urgent. Des alliances sont nécessaires en particulier avec les fédérations de parents et les organisations des parents d'enfants handicapés très concernés par l'intervention des psychologues dans les établissements scolaires du premier et second degré. De même, ces alliances doivent s'étendre aux organisations d'enseignants qui sont à l'heure actuelle totalement démunis face aux enfants en grandes difficultés scolaires alors même qu'ils voient leurs missions évoluer vers ce type de prise en charge, sans formation spécifique, pendant que les RASED disparaissent.

Les organisations de psychologues ont largement entamé le débat, il est sans doute plus que temps que nous envisagions ensemble les moyens de faire avancer ce dossier qui n'a que trop traîné au ministère et laisse les professionnels et les usagers de l'école publique dans l'incertitude.



Ne pas s'arrêter là

De plus, les universitaires sont très concernés et mobilisés par ce dossier, mais aussi par la volonté de promouvoir la psychologie de l'éducation, tant au niveau de la formation de professionnels hors Éducation nationale que dans la valorisation des recherches menées dans ce secteur. Il leur semble urgent de lui donner les moyens d'obtenir une reconnaissance comme celle que lui octroient tous les pays anglosaxons mais aussi la plupart des pays européens. C'est en France qu'elle a le statut le moins reconnu, sans doute parce que la France a beaucoup refermé la psychologie autour de la seule mission thérapeutique. Or la psychologie de l'éducation a une utilité sociale avérée dans tous les champs nécessitant des actions de prévention, elle permet le montage de projets de médiation, d'aide à l'insertion. En association avec la psychologie sociale, elle se révèle fort efficace dans de nombreux projets d'éducation à la santé, de luttes contre la stigmatisation, la discrimination et le harcèlement, et par là, dans des programmes de lutte contre la violence. Associée à l'ergonomie, elle autorise des aménagements de lieux de travail comme les établissements scolaires, permettant une amélioration non négligeable à la fois des conditions d'apprentissage et des conditions de travail des adultes capables de leur éviter l'épuisement professionnel. Elle fait largement ses

preuves dans les programmes d'éducation cognitive utiles y compris chez les personnes vieillissantes. Elle s'attache à travailler à partir de théories comme celles de Bronfenbrenner permettant de tenir compte de toutes les interactions significatives entre le sujet et ses divers environnements.

C'est dire que la psychologie de l'éducation gagne à être connue, doit être reconnue et il est urgent que la France accepte de répondre aux besoins en psychologues de l'éducation dans de très nombreux secteurs allant de la toute petite enfance jusqu'au grand âge, des psychologues formés par la psychologie avec toute la richesse théorique, méthodologique, déontologique qui est le fait des seuls masters de psychologie.

J. Garry, chargé de mission,
psychologue dans le champ de l'Éducation FFPP
C. Leconte, présidente de l'AÉPU,
correspondante universitaire à la mission Éducation



Quelques nouvelles de « PsyCoValo : un projet de valorisation de la recherche française en psychologie »

L'objectif de ce projet, présenté à l'occasion des Entretiens 2008 et porté par Agnès Florin, Professeur de psychologie à l'Université de Nantes, est de favoriser les synergies entre chercheurs et acteurs socio-économiques grâce à une interface nationale de référence pour le transfert de compétences et de savoir-faire.

Son ambition est de fournir des bilans de connaissances scientifiques au public sur des thèmes en rapport avec la demande sociale ; développer l'intérêt des utilisateurs potentiels (collectivités, entreprises, associations, etc.) pour la connaissance scientifique en psychologie ; transformer les résultats de la recherche en outils d'analyse, d'intervention, de prévention, de formation ; contribuer à l'amélioration des politiques publiques dans les domaines social, culturel, économique ; promouvoir la recherche scientifique en psychologie et ses acteurs, y compris les jeunes, en développant les possibilités d'insertion professionnelle.

Sa structure se met progressivement en place mais le processus est complexe puisqu'il exige de définir un cadre statutaire négocié avec les universités qui disposent de leur propre service de valorisation. Il était envisagé initialement de donner le statut d'association à *PsyCoValo*. Les échanges avec les services juridiques des premières universités partenaires (Nantes, Toulouse, Rennes...) amènent à considérer que ce choix n'est pas le plus opportun en raison de problématiques diverses (propriété intellectuelle, coût de gestion sur un contrat...). La structure en cours de projet à l'heure actuelle est celle d'un Groupement d'Intérêt Scientifique (GIS). Par rapport à une structure associative, ce dispositif doit rencontrer moins de réserves de la part des universités, il apparaît plus simple à mettre en place tout en correspondant aux besoins de démarrage des activités de *PsyCoValo*.